

Les Crêtes de Puybegon

Dimanche 28 Août 2011

**Course Nature –
Individuel + Relais
PARCOURS 2011 -**

Règlement :

Article 1 : Organisation - Les Crêtes de Puybegon sont organisées par l'Association Spiridon du Tarn aidé par le Comité des Fêtes de Puybegon, la Mairie de Puybegon, l'association Puech Buego - le dimanche 28 août 2011 -

Départ sur la place du village : 9h Randonneurs –(allure libre sur le circuit des coureurs)
9h30 - Course individuelle 6km
Course individuelle 12.5km (6km + 6.5km)
Relais à 2 coureurs sur les 2 boucles
11h - Course des enfants sur 0.5km et 1km.

Article 2 : Parcours – 2 boucles de 6 km et 6.5km sur 70% de sentiers - Horaires et parcours peuvent être modifiés par les organisateurs en fonction des impératifs de dernière minute. Parcours autorisé aux catégories cadet à vétéran.

Article 3 : Inscriptions –

Par courrier : Claude BRUEL – 16 Rés. G.Brassens – 81160 – St Juéry – 05.63.45.03.60 – 06.88.27.15.52

Sur place le matin de la course dès 7h30 (sur la place du village)

Tarifs: Individuels 6km . 6€ - 12.5km . 10€ - Relais 7€ par coureur

-Licenciés FFA : joindre la photocopie recto-verso de la licence sportive

-Non-licenciés : joindre un certificat original en cours de validité (moins d'1 an) ou sa photocopie certifiée conforme.

Les certificats médicaux doivent impérativement porter la mention « aptitude à la course à pied en compétition. »

Toute inscription ne comportant pas la licence ou le certificat médical, ne sera pas prise en considération.

Le certificat médical est conservé 1 an par l'organisation.

Repas Grillade : 6 Euros pour la grillade d'après course. S'inscrire au plus tôt. Sur place ,vente limitée aux seuls tickets disponibles.

Article 4 : Ravitaillements – Epongeages - Départ / arrivée et mi parcours.

Article 5 : Désistement - Seul un cas de force majeure conduira au remboursement de l'inscription.

Article 6 : Événement - Du fait de son engagement, le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Article 7 : Droit d'accès - Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6.01.78 vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez nous demander, par simple lettre, que vos coordonnées soient radiées de nos fichiers pour utilisation future.

Article 8 : Service médical - Conforme au règlement des courses hors stade édité par la F.F.A.

Article 9 : Responsabilité - Chaque concurrent s'engage à courir en respectant les règles habituelles du Code de la route.

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de Groupama.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 10 : Handisport – Pas de possibilité pour les fauteuils. - Le matériel utilisé sera sous leur entière responsabilité.

Article 11 : Classements, résultats, récompenses -

- Affichage dans la salle, parution sur le site www.spiridondutarn.fr le lundi au plus tard.
- Expédition des résultats à chacun avec le magazine RUNNING.
- Remise de coupes et récompenses aux 3 premiers « classement Scratch » des 3 courses.
- 1 BOUTEILLE de VIN à l'inscription lors de la remise des dossards.
- Tirage au sort sur l'ensemble des dossards.

Article 12 : Trophées –Uniquement sur le parcours de 12.5km .- Les Trophées remis aux vainqueurs 1^{er} F – 1^{er} H – 1^{er} VH - sont gardés 1 an et définitivement acquis après 3 victoires consécutives. – Trophée spécial 1^{er} VH3 « **Charles Pauthe** »

LE SIMPLE FAIT DE PARTICIPER IMPLIQUE LA CONNAISSANCE ET LE RESPECT DU PRESENT REGLEMENT.

Les certificats médicaux doivent impérativement porter la mention « aptitude à la course à pied en compétition. »

